



## INFORMATIONS SEJOUR

*Votre enfant est inscrit à un séjour Okaya, et nous vous remercions de votre confiance. Soyez assurés que nous mettons, dès à présent tout en œuvre, pour que ses vacances soient réussies et qu'à son retour il vous relate des souvenirs agréables et des expériences inoubliables.*

*Ce document répondra, nous l'espérons, aux différentes questions que vous ou votre enfant vous posez, et vous permettra de préparer avec lui ses vacances.*

### **Qui sommes-nous ?**

Okaya représente le secteur jeune de l'association VVF VILLAGES chargé de concevoir et d'organiser des séjours en centres de vacances et de loisirs, ainsi que des séjours de classes de découverte. Okaya existe depuis 1991 au sein de VVF VILLAGES et fait partir chaque année plus de 13 000 jeunes.

Notre expérience et notre savoir-faire sont reconnus par de nombreux partenaires, comités d'entreprises, collectivités locales et par nos familles fidélisées.

### **Comment s'organise un séjour ?**

Nos destinations de séjour sont choisies avec soin, selon les possibilités qu'elles offrent de découverte d'une région, de pratique d'activités, de qualité de vie. Un projet est construit pour chaque séjour définissant le programme d'activités ou le thème abordé, la tranche d'âge, l'effectif et la durée.

Les bilans réalisés par nos équipes d'animation et l'analyse des enquêtes de satisfaction conduisent régulièrement nos séjours à évoluer, en s'adaptant aux tendances ainsi qu'aux besoins et attentes des enfants et des jeunes.

### **Qui sont nos équipes d'encadrement ?**

48 directeurs pédagogiques de séjours et 600 animateurs ont été recrutés pendant l'année 2010 pour les séjours d'été et d'hiver. Tous sélectionnés avec soin, suivis et fidélisés par notre service de recrutement.

A la tête de chaque équipe pédagogique, le Directeur du centre. Diplômé, expérimenté, il a un contact sympathique et direct. S'il domine fort bien les questions pédagogiques, il est aussi pourvu d'excellentes qualités d'organisation et d'un solide bon sens. Choisi par le service de recrutement Okaya sur de sérieux critères, il constitue lui-même son équipe, qui mettra en œuvre tout au long du séjour un projet pédagogique original, validé et approuvé par la direction Okaya. Nos directeurs de séjours et leurs adjoints sont diplômés ou en cours de formation BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeurs). Ils adhèrent à notre projet et s'impliquent dans la préparation de leur séjour en collaboration avec nous. Des réunions et des temps de formation ont lieu chaque année avec nos directeurs de séjours afin d'échanger nos expériences et débattre avec des intervenants extérieurs sur des thèmes tels que «l'équilibre alimentaire», «l'hygiène et la sécurité», «les rythmes de vie».

L'équipe d'animation est diplômée ou en cours de formation BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs). Un animateur de chaque équipe est diplômé de l'attestation de formation aux premiers secours ou étudiant en médecine (assistant sanitaire présent 24H sur 24H durant toute la durée du séjour). Pour les séjours avec baignade en piscine ou en mer, un

animateur est titulaire du brevet de surveillant de baignade. Toutes les activités spécifiques et/ou sportives sont encadrées par des moniteurs spécialisés, diplômés et autorisés à en assurer l'encadrement. Les animateurs sont la plupart du temps en nombre supérieur à celui imposé par les normes du ministère de la jeunesse et des sports.

Nos équipes sont mixtes et recrutées en fonction de leur expérience avec la tranche d'âge concernée.

**Important : en préambule à toute embauche, nous consultons la liste nominative des personnes interdites d'encadrement diffusée par le ministère de la Cohésion Sociale (anciennement Jeunesse et Sports) et par la Commission Nationale de Protection des mineurs.**

### **Et les activités ?**

Le contenu du programme et le nombre de séances d'activités sont mentionnés dans le catalogue.

Les activités sportives type voile, escalade, rafting, canyoning, équitation, surf, etc... sont encadrées par des moniteurs brevetés d'état, conformément à la législation Jeunesse et Sports et sont organisées et planifiées en lien avec des prestataires extérieurs. Ceci, afin d'apporter le maximum de sécurité, d'expérience et de sérieux à la mise en place des séances.

D'autres activités telles le cirque, la musique, la danse ou l'astronomie, sont confiées à des animateurs passionnés qui disposent de l'expérience ou de la technique leur permettant d'assurer un apprentissage ludique aux jeunes (pour exemple, nos animateurs cirque sont issus d'école de cirque, nos animateurs musique sont professeurs de musique ou musiciens.. ). Le rythme et la fréquence des activités sont étudiés en fonction de l'âge et des capacités physiques des enfants et des jeunes.

Systématiquement sur nos séjours, en complément des activités dominantes prévues, seront proposés des grands jeux, sports collectifs, activités manuelles et animations de soirées.

### **L'argent de poche**

Nous conseillons une somme de 8 à 25 €, selon la durée du séjour pour les petites dépenses personnelles de votre enfant.

Pour les plus petits, l'animateur tiendra une comptabilité pour chaque enfant et conservera l'argent dans le coffre du centre. Il sera malgré tout disponible à chaque sortie. Pour les plus grands (+ de 12 ans) ils pourront garder leur argent de poche avec eux et le gérer. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'argent ou d'objets de valeurs que nous vous recommandons de laisser à la maison.

### **Que mettre dans la valise ?**

Vous trouverez dans le dossier joint une fiche trousseau indicative ainsi que des indications spécifiques au séjour de votre enfant dans la «fiche descriptive de séjour». Pour les plus petits un inventaire à l'arrivée et au départ sera fait par nos équipes d'animation. Pensez à marquer les vêtements de vos enfants (attention, les étiquettes se décollent au moment du lavage). Lorsque le

séjour est d'une durée supérieure à 10 jours, le linge est lavé une fois pendant le séjour.

**Nous recommandons d'éviter tout objet de valeur (téléphone portable, poste radio, walkman, disc-man...) et vêtements de marque qui pourraient être détériorés ou attirer les convoitises**

### **Et les repas ?**

4 repas sont servis quotidiennement Le petit déjeuner, le déjeuner, le goûter et le dîner. Pour les enfants de moins de 12 ans, un adulte par table aide au service et veille à ce que chaque enfant se serve en quantité suffisante.

**Important Nous respectons tout régime alimentaire signalé et veillons à ce que l'enfant ait un plat de remplacement lui convenant.**

En camping, le groupe de vacanciers participe à l'élaboration des menus, à l'achat des denrées et à la préparation des repas. Les budgets et moyens mis à disposition permettent de conserver le niveau de qualité et la quantité nécessaires aux vacanciers.

### **Et si mon enfant est malade ?**

Un assistant sanitaire est présent dans chaque équipe d'animation pour veiller à la santé et à l'hygiène des enfants et des jeunes. Il assure le suivi des traitements de chacun, et dispense les soins de premiers secours. En cas de symptômes plus sérieux ou d'accident, le jeune sera accompagné chez le médecin ou à l'hôpital le plus proche, qui procédera aux examens nécessaires. Bien entendu, les parents sont immédiatement avertis.

**Aussi pour assurer rigoureusement le suivi médical de votre enfant, une fiche sanitaire et une fiche de renseignements médicaux vierges vous sont adressées. Il en va de la santé de votre enfant de nous retourner ces documents dûment remplis (recto/verso) et signés.**

### **Les frais médicaux**

Nous avançons le règlement de certains frais médicaux eu cas d'urgence. Le remboursement est ensuite demandé au responsable de l'enfant qui reçoit alors les justificatifs destinés à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Pour les familles bénéficiant du régime CMU il est impératif que le directeur soit en possession de la photocopie de l'attestation dans le dossier du jeune.

### **Mon enfant suit un traitement pendant le séjour**

Si votre enfant suit un traitement, pensez à mettre ses médicaments dans sa valise, ainsi qu'un double de l'ordonnance.

Okaya a souscrit un contrat Assistance Rapatriement, valable pendant toute la durée du séjour.

## Comment se déroule le voyage?

### Le transport OKAYA

En train ou en avion depuis Paris ou toute ville de province programmée au catalogue, jusqu'à la gare ou l'aéroport les plus proches du lieu de séjour. L'acheminement de la gare ou de l'aéroport au centre de vacances se fait en car privé grand confort.

Vous recevrez environ 10 jours avant le départ votre convocation, précisant les horaires et lieux de rendez-vous pour l'aller mais également pour le retour.

Vous rencontrerez au lieu de rendez-vous indiqué un responsable Okaya muni des listes et des titres de transport pour l'ensemble du groupe.

Nos transports sont encadrés par les équipes d'animation à raison d'un adulte pour 12 jeunes au maximum.

**Attention Veillez à conserver cette convocation, car elle vous sera demandée au retour de votre enfant.**

En outre, pour toutes les personnes responsables légales, ne pouvant venir chercher leur enfant on désirent qu'il reparte seul au retour du séjour il sera expressément demandé une décharge de responsabilité (fournie par nos soins).

Au retour, une personne habilitée à prendre en charge l'enfant doit être présente et en possession de la convocation personnalisée et de ladite décharge de transfert de responsabilité.

Nous vous informons que la prise en charge de votre enfant par Okaya n'est effective qu'à compter de la montée dans le train ou de l'entrée dans la salle d'embarquement.

**Important : pour les transports en avion la carte d'identité est obligatoire.**

### Les rendez-vous sur place

Si vous choisissez d'accompagner votre enfant jusqu'au lieu du séjour, il vous sera précisé sur la convocation, une heure de rendez-vous, pour l'aller comme pour le retour. Dans ce cas nous vous prions de bien vouloir respecter les horaires indiqués.

### Comment avoir des nouvelles de mon enfant ?

Des cabines téléphoniques sont accessibles sur la plupart de nos centres, aussi prévoyez dans la valise de votre enfant une carte téléphonique.

Nous déconseillons l'usage du portable, afin de ne pas troubler le déroulement des activités. De plus, nous déclinons toute responsabilité en cas de casse, vol ou de perte.

## **Bip Séjour**

Nous mettons également en place un système de messagerie par téléphone vous permettant d'avoir des nouvelles du séjour de votre enfant. Régulièrement, l'équipe d'animation enregistrera des messages afin de vous informer du déroulement du séjour. Un guide d'utilisation de ce service vous sera adressé avec la convocation de départ.

## **INTERNET -L'Espace Parents**

Certaines destinations sont équipées d'Internet et d'un intranet permettant aux équipes d'encadrement de mettre en ligne des informations concernant le séjour. Des photos peuvent aussi être visualisées. Le mode d'emploi et les codes d'accès vous seront envoyés avec la convocation.

Nous équipons progressivement l'ensemble de nos destinations,

## **LES INTERDITS**

### **DROGUE .ALCOOL:**

Ces substances licites ou illicites sont strictement interdites dans le cadre de nos séjours.

La possession, l'acquisition, la vente, le partage et/ou la consommation d'une de ces substances sont interdites par la législation française, Le non-respect de la loi sera fortement sanctionné.

La réponse la plus indulgente face à de tels comportements reste le renvoi.

### **CIGARETTE :**

Concernant la cigarette, il est formellement interdit de fumer dans l'ensemble des locaux comme à l'extérieur.

## **MESURES DISCIPLINAIRES**

En cas d'inadaptation au séjour et à la vie en collectivité (violence, transgression des lois, usage de substances illicites ou de boissons alcoolisées, non-respect des règles de vie ou du règlement intérieur, etc...) un enfant pourra être renvoyé dans sa famille, Les parents, le tuteur légal ou les personnes responsables légalement de l'enfant seront alors prévenus personnellement dans les plus brefs délais, Attention dans ce cas, tous les frais de rapatriement occasionnés, y compris ceux de l'accompagnateur seront à la charge du responsable légal de l'enfant, et aucun remboursement du séjour, même partiel, ne sera effectué.

**Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter l'équipe Okaya au 01.55.01.39.95. du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00 et de 13H00 18H00.**